

# COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

## CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 24 juin 2021

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Le 24 Juin 2021 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21/06/2021.

Date d'affichage : 21/06/2021.

**Présents :** Jean-Manuel GARRIDO, Lionnel ROBERT, Jean-Claude ESPERANDIEU, Stéphane FEDERICI, Yves PORTENGUEN, Joël LAHACHE, Corinne PASCAL, Aurélie RENAUD, Patrick PETIT, Géraldine VIOLET.

**Absente excusée :** Brigitte TOURNIER donne procuration à Corinne PASCAL.

**Secrétaire de séance :** Stéphane FEDERICI est désigné comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Lancement Marché d'appel d'offres - Réhabilitation des 3 logements communaux
  - 2- Attribution des lots - Marché public Agrandissement de l'Epicerie
  - 3- Convention avec l'association du Marché hebdomadaire et Droit de place
  - 4- Convention de calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi
  - 5- Participation frais de fonctionnement école privé de Barjac
  - 6- Choix chauffage à la salle Polyvalente
  - 7- Majoration des loyers à partir du 1er juillet
  - 8- Convention avec le CAUE
  - 9- Transfert de compétence PLUI
- Questions diverses

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021 par les membres présents. Patrick PETIT s'abstient car absent au dernier conseil municipal.

Présentation de la Communauté de Communes (CDC) par son président, Joël Fournier. Il demande aux conseillers leurs impressions concernant la CDC. Stéphane FEDERICI donne son avis en soulignant du fait de l'éloignement de la commune, les élus sont consultés mais non entendus lors des réunions de commissions organisées par la CDC. Géraldine VIOLET prend l'exemple du pôle culturel qui subventionne que les grosses structures. Un manque d'informations dans les communes est aussi constaté alors que la CDC intervient dans beaucoup de domaines : La MSAP (Maison de Service Au Public), Les chemins de randonnées, ...

Jean-Manuel GARRIDO souligne lui-aussi qu'il y avait un manque de communication dans l'ancienne CDC, et donc de ne pas faire les mêmes erreurs à l'avenir. Monsieur Joël Fournier prend note de ces observations et remercie le conseil de l'avoir reçu.

### 1- Lancement Marché d'appel d'offres - Réhabilitation des 3 logements communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les décisions prises lors des assemblées en date du 27 Août 2019 N° 32-2019 du lancement de l'étude pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de trois logements communaux et du 04 Décembre 2019 N°45-2019 portant sur le choix du maître d'œuvre. Le cabinet d'architectes Ageron et Yot à VAGNAS 07150, avait été retenu.

Entre décembre 2019 et février 2020, le cabinet d'architectes avait remis un dossier de relevé d'état des lieux, un dossier avant-projet sommaire et enfin un dossier phase projet. Compte tenu des élections de mars 2020, le projet de réhabilitation de ces logements a été mis en sommeil.

Il précise que les logements sont inoccupés du fait de leur état de vétusté en termes d'isolation thermique, phonique et proche de l'insalubrité. Cette réhabilitation permettra une offre supplémentaire de logements sociaux et de tenir le patrimoine communal en meilleur état. Ces logements sont d'une capacité de 45 à 65 m<sup>2</sup>. Le montant total des travaux suivant l'estimation de l'architecte s'élève à la somme de **151.646 € HT**, dont maîtrise d'œuvre. Le dossier complet pour le lancement du marché d'appel d'offres est constitué. A ce stade, il est nécessaire de procéder à son exécution par voie électronique sur [achatpublic.com](http://achatpublic.com) et deux insertions dans deux quotidiens régionaux (Midi-Libre et le Dauphiné Libéré). Ce marché comprend six lots :

01 DEMOLITIONS – CHARPENTE COUVERTURE

02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – MENUISERIES INTERIEURES

03 CLOISONS - ISOLATION – PLAFONDS – PEINTURES

04 CARRELAGE - FAIENCES

05 ELECTRICITE - CHAUFFAGE

06 PLOMBERIE – SANITAIRES – VENTILATION

**Vote pour à l'unanimité**

## **2- Attribution des lots - Marché public Agrandissement de l'Epicerie**

Vu l'analyse des offres du maître d'œuvre,

Vu la commission d'appel d'offres en date du 22 juin 2021 avec avis favorable,

Les lots suivants :

01 TERRASSEMENT-MACONNERIE-FACADES-VRD.....SAS JMA CHATAIGNIER : 35.655,00 € HT

02 CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE..... SAS JMA CHATAIGNIER : 10.270,00 € HT

03 MENUISERIES EXT. ALU – MENUISERIES INT. .... SARL ATBR : 4.340,00 € HT

04 ELECTRICITE..... NON POURVU

05 CLOISONS – ISOLATION – PLAFONDS – PEINTURES ..... SAS TOGNETTY..... : 8.093,00 € HT

06 CARRELAGE – FAIENCES..... YAMAN M.T CERAMICS. : 5.202,50 € HT

07 PLOMBERIE – SANITAIRES – VMC – VENTILATION..... NON POURVU

**Vote pour à l'unanimité**

## **3- Convention avec l'association du Marché hebdomadaire et Droit de place**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la création d'un marché de producteurs locaux Place Grimaud, à l'initiative de l'association « Produc'Terre » porté par son président Mr Félix MOSSINO. Il sera interlocuteur privilégié de la mairie. Depuis le 19 mai, une douzaine producteurs sont installés le long du bâtiment de la salle polyvalente, les mercredis de 18 heures à 21 heures pendant la saison haute. Ces horaires pourront évoluer à la basse saison.

A ce stade, il convient d'établir une convention avec l'association précitée dès réception des statuts, de fixer les règles d'occupation du domaine public et de fixer également les droits de place. De plus un arrêté portant règlement général du marché sera établi. Le maire propose le tarif suivant par emplacement à partir du 1er juillet 2021 pour une période de 6 mois :

- **Un forfait de 2 € pour moins de 5 mètres,**
- **1 € par mètre supplémentaire,**
- **Un forfait de 1 € pour l'utilisation de l'électricité.**

Les propositions précitées sont validées

**Vote 6 voix pour, 1 contre (Yves PORTENGUEN),**

**4 abstentions (Joël LAHACHE – Géraldine VIOLET – Corinne PASCAL – Brigitte TOURNIER)**

## **4- Convention de calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi**

Les collectivités étant régulièrement confrontées au calcul des allocations chômage (ARE), le conseil d'administration du CDG07 a dernièrement délibéré pour vous proposer une prestation facultative portant sur le calcul des ARE. Pour ce faire, une convention de mutualisation a été signée entre le CDG07 et le CDG03 qui sera amené à intervenir pour les calculs des droits de vos agents.

**Vote pour à l'unanimité**

## **5- Participation frais de fonctionnement école privé de Barjac**

Retiré de l'ordre du jour pour manque d'éléments dans les courriers reçus de l'école privée SAINT LAURENT de BARJAC

## **6- Choix chauffage à la salle Polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la réunion de la commission travaux et urbanisme en date du 17 juin 2021 où plusieurs sujets ont été évoqués, notamment le chauffage de la salle polyvalente. La chaudière gaz propane installée en 2000 a rendu l'âme. Deux options ont été présentées au cours de cette réunion, à savoir :

- Pompe à chaleur moyenne température AIR / EAU, de marque PANASONIC 16KW.
- Climatisation, avec 2 groupes extérieurs réversibles de marque TOSHIBA.

Deux offres sont présentées :

- la pompe à chaleur la société Cévennes Confort à ALES (Gard) pour **18.084,00 € TTC**
- la climatisation , la SARL RAPH'ELEC à St Sauveur de Cruzières pour **19.001,02 € TTC**.

**POUR l'option pompe à chaleur : 8 voix pour (J-M GARRIDO - Lionnel ROBERT – Stéphane FEDERICI – Patrick PETIT – Géraldine VIOLET – Aurélie RENAUD – Brigitte TOURNIER – Yves PORTENGUEN) 1 abstention (Corinne PASCAL),**

**POUR l'option climatisation : 2 voix pour (Joël LAHACHE – J-C ESPERANDIEU)**

## **7- Majoration des loyers à partir du 1er juillet**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation des loyers conventionnés au 1<sup>er</sup> juillet 2021 se basant sur l'indice du coût à la construction – Les logements concernés sont ceux Place Maurice Grimaud et le logement 14 Route de Saint Ambroix

**Vote pour à l'unanimité**

## **8- Convention avec le CAUE**

Le 1<sup>er</sup> adjoint expose que la commune souhaite engager une réflexion sur l'organisation de la traversée du village. L'objectif est d'améliorer la traversée du village par la route départementale. Des points saillants sont d'ores et déjà exprimés :

- ralentir la circulation des motorisés,
- sécuriser le passage des piétons aux endroits les plus adaptés,
- relier en toute sécurité pour les piétons les deux espaces stratégiques précités,
- partager les usages, notamment avec les vélos (pour s'intégrer à terme dans le plan vélo supra-communautaire)
- gérer de façon pragmatique le franchissement d'un pont
- de renforcer la qualité du cadre de vie sur les deux espaces stratégiques.

Le CAUE aurait pour mission de préciser les besoins et futurs usages, de réaliser un diagnostic spatial, de définir un « plan-guide » à l'échelle de la traversée du village et d'accompagner une première tranche fonctionnelle sur un espace public.

**Vote 10 voix pour, 1 abstention (Géraldine VIOLET)**

## **9- Transfert de compétence PLUI**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le transfert de la compétence PLU se fera automatiquement à compter du 01 juillet 2021 sauf si dans les trois mois précédant cette date, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération. Il rappelle que la commune a engagé la révision de la carte communale par délibération. Le transfert de compétence n'empêchera pas de terminer les travaux sur la carte communale. Le choix de réviser la carte communale plutôt que d'élaborer un PLU avait été fait avec l'objectif de l'élaboration du PLUI.

Le Maire propose de voter pour ne pas s'opposer au transfert de compétence PLU à la communauté de communes.

**Vote 8 voix pour, 1 contre (Joël LAHACHE) et 2 abstentions (Corinne PASCAL – Jean-Claude ESPERANDIEU) :**

## **Questions Diverses :**

Installation de la Vidéo-protection sur la commune.

La recrudescence des dépôts sauvages sur la plate-forme des conteneurs, notamment des pneus usagers nous incite à mettre en place une collecte des pneumatiques non agricole, soit par la location d'un conteneur de 35 m<sup>3</sup> auprès de la société PLANCHER Environnement ou soit par une collecte mise en place par la collectivité. La formule est à l'étude et sera communiquée prochainement.

**Levée de séance à 21h10**